

Responsabilité, fraternité et développement durable en droit:

Une conférence en mémoire de l'honorable Charles D. Gonthier

Responsibility, Fraternity, and Sustainability in Law

A Symposium in honour of Charles D. Gonthier

20-21 Mai 2011 à la faculté de droit de l'université McGill

May 20-21, 2011 at the McGill University Faculty of Law

Manuscripts de la conférence Conference Proceedings

**L'avocat et le juge avant sa
nomination à la Cour suprême**

Lawrence A. Poitras

**ALLOCUTION DE LAWRENCE A. POITRAS
SÉANCE INAUGURALE – CONFÉRENCE JUGE GONTHIER**

Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, mesdames, messieurs.

Je suis ravi qu'on m'ait invité à vous adresser la parole et à repasser avec vous quelques moments de la vie de mon ami Charles D. Gonthier avant qu'il ne soit nommé à la Cour suprême du Canada.

Charles a fait ses études au Collège de Stanislas de Montréal puis en droit à l'Université McGill où il s'est mérité « first class honours » en 1951 et ultimement un doctorat honorifique en 1990.

Secrétaire de la section de Montréal de l'Institut canadien des affaires internationales de 1956 à 1958, il devient membre du Conseil du Bureau d'aide juridique de Montréal de 1959 à 1969, et est élu président du Jeune Barreau de Montréal en 1960 et 1961. Il a été président de la Section des jeunes avocats de l'Association du Barreau canadien en 1961 et 1962.

Membre du Conseil d'administration du Barreau de Montréal pendant les mêmes années, il devient secrétaire de la division du Québec de l'Association du Barreau canadien en 1963 et 1964.

Il a été membre du Comité du droit du contrat d'entreprise de l'Office de révision du Code civil de 1969 à 1972. Membre du Comité de discipline du Barreau du Québec en 1973 et 1974, il devient président de la Commission des juges nationaux de la première conférence mondiale sur l'indépendance de la justice à Montréal en 1983, de l'Institut canadien d'administration de la justice en 1986 et 1987 et de la Conférence canadienne des juges en 1988 et 1989.

Charles a été l'un des premiers à m'accueillir en 1970 chez Laing, Weldon, Courtois, Clarkson, Parsons, Gonthier et Tétrault, devenu depuis McCarthy Tétrault.

Nous avons pratiqué la litiscontestation dans la même étude jusqu'à sa nomination le 17 octobre 1974 à la Cour supérieure où je l'ai suivi quelques mois plus tard. Il a été nommé 14 ans plus tard à la Cour d'appel du Québec et l'année suivante à la Cour suprême du Canada.

Le rôle principal de Charles alors que je pratiquais avec lui était de représenter les clients de l'étude à la Cour d'appel, à la division d'appel de la Cour fédérale et à la Cour suprême. Je me chargeais avec d'autres des causes à la Cour supérieure avant qu'elles ne viennent devant la Cour d'appel.

Homme profond toujours disposé à entreprendre une cause en haute cour, il se faisait un devoir de déceler les principaux objets en litige et de s'y attaquer avec la profondeur et la rigueur qu'on lui connaissait.

Une fois nommé à la Cour supérieure en 1974 et à la Cour d'appel du Québec en 1988, l'honorable Charles D. Gonthier tranchait les questions en litige en disposant avec clarté et précision de tous les éléments en question même lorsqu'ils étaient nombreux. Bien sûr, certaines de ses décisions étaient longues. Mais il tenait à s'expliquer en faisant ressortir les éléments clefs, mais pas toujours faciles, du litige dont il était saisi et de sa décision.

Fier de son épouse, docteur Mariette Morin, et de leurs cinq fils, Georges, mathématicien et informaticien; François, ingénieur physicien; Pierre, avocat; Jean-Charles, ingénieur physicien; et Yves, ingénieur en robotique, de leurs épouses et de leurs neuf petits-enfants, il louangeait les membres de sa famille avec une énorme satisfaction et une fierté sans borne.

Juriste accompli, il est demeuré un pater familias comblé et exemplaire.